

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-661

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<i>N° 2024-661</i>

**MERIGNAC - Cession - 5 avenue de l'Yser - SCI BP Mixte La poste Immobilier -
Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La SCI BP Mixte de la Poste Immobilier porte actuellement un projet de valorisation de leur îlot foncier, 5 avenue de l'Yser à Mérignac.

Du fait des aménagements actuels et notamment de l'implantation d'un escalier d'accès au bureau de poste, il existe des incohérences dans la limite parcellaire.

Il s'agit donc de régulariser les emprises entre la propriété de la SCI BP Mixte de La Poste Immobilier et le domaine public, en procédant à échange foncier comme suit :

- cession à la SCI BP Mixte de La Poste Immobilier d'une emprise de 14m², à détacher de la parcelle 281BD262, située actuellement sur le domaine public routier métropolitain (surface hachurée en vert, le long de l'avenue de l'Yser, sur le plan joint),
- acquisition par Bordeaux Métropole de 15m² auprès de la SCI BP Mixte de la Poste Immobilier (surface hachurée en rouge, le long de l'avenue de l'Yser, sur le plan joint).

Il vous est donc proposé de valider cet échange foncier en se basant sur un prix fixé à 50€ le m², prix estimé d'après d'autres cessions ou acquisitions similaires.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1111-4, L2141-3 et L3112-3,

VU l'avis réputé donné à l'issu d'un délai d'un mois à compter de la saisine de la direction Immobilier de l'Etat en date du 07 octobre 2024,

VU le constat de désaffectation en date du 20 septembre 2024,

VU l'arrêté de déclassement en date du 25 septembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cet échange permet la régularisation des limites parcellaires,

CONSIDERANT que l'avis des domaines est réputé donné à l'issu d'un délai d'un mois à compter de la saisine de la Direction Immobilière de l'Etat,

CONSIDERANT que l'emprise à céder a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement,

DECIDE

Article 1 : de céder à La SCI BP Mixte de la Poste Immobilier l'emprise d'une contenance de 14m² à détacher de la parcelle référencée 281BD262, sise 5 avenue de l'Yser à Mérignac dans le cadre d'un échange foncier au prix de 700€,

Article 2 : d'acquérir, auprès de la SCI BP Mixte de la Poste Immobilier une emprise de 15m² à détacher de la parcelle référencée 281BD261, sise 5 avenue de l'Yser à Mérignac dans le cadre de cet échange foncier, au même prix, c'est-à-dire au prix global et forfaitaire de 700€,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte et tout autre document afférent à cette transaction,

Article 4 : d'imputer les frais d'honoraire liés à la signature de l'acte à Bordeaux Métropole, au chapitre 75, compte 755, fonction 844 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--